



2024

ANNEXES

RAPPORT ANNUEL



RBA

RÉGIME DES BÉNÉFICES AUTOCHTONE
NATIVE BENEFITS PLAN

TABLE DES MATIÈRES

03 Rendement des placements
par catégorie d'actifs

10 États financiers
de la caisse de retraite

11 Rapport de l'auditeur
indépendant

14 État de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

15 État de l'évolution
de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

16 Notes complémentaires
aux états financiers

32 Annexe — charges d'exploitation

RENDEMENT DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

A. TITRES À REVENU FIXE

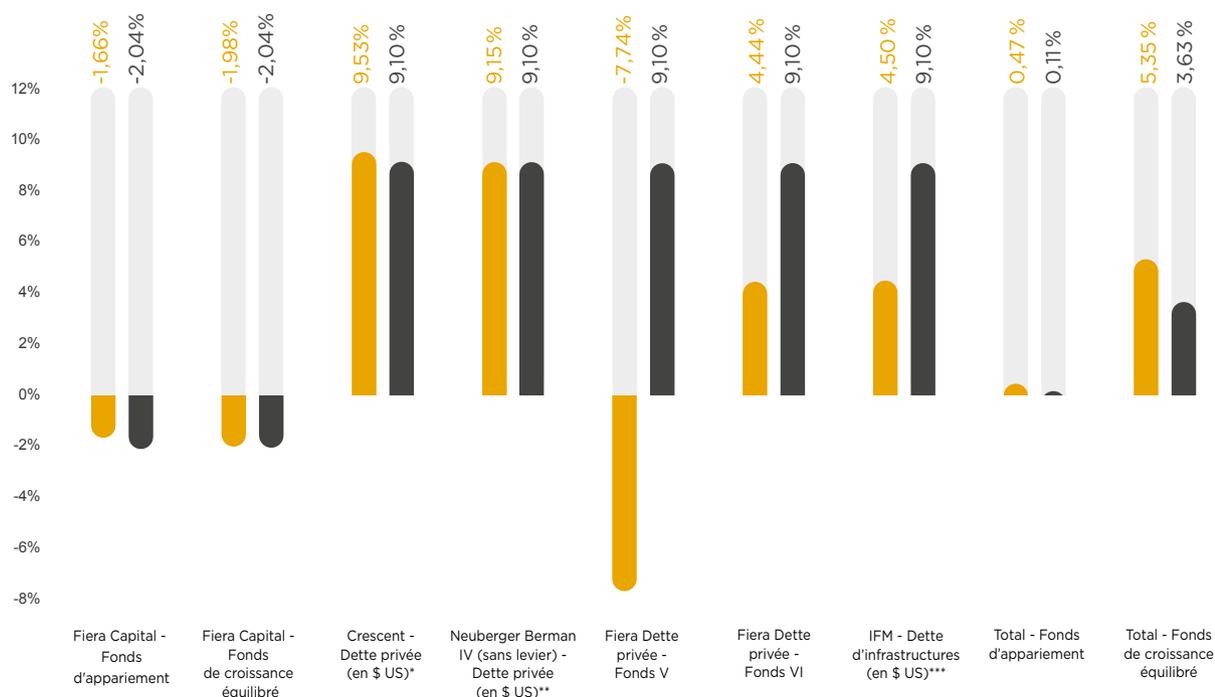
Pour les titres à revenu fixe canadien, l'année 2024 a été marquée par les baisses de taux directeur de la Banque du Canada. Celle-ci a abaissé son taux directeur à plusieurs reprises: de 5,0 % en début d'année, il a atteint 3,25 % à la fin de l'année. Ces baisses, touchant davantage les obligations d'échéance à plus court terme, ont permis à ces dernières de générer des rendements positifs en 2024. En revanche, les obligations de plus longues échéances, dont les taux sont plus sensibles aux attentes des investisseurs ainsi qu'aux forces de l'offre et de la demande, ont enregistré des rendements plus modestes, voire négatifs, en raison de la légère hausse des taux de rendement à échéance pour cette portion de la courbe. Ces obligations de longue échéance, qui permettent un meilleur appariement avec les passifs des régimes, favorisant ainsi une plus grande stabilité de leur situation financière, sont celles détenues dans la Fiducie globale. Pour sa part, la Réserve fédérale américaine a baissé la fourchette cible de son taux directeur qui était de 5,25 % à 5,50 % en début d'année, à une fourchette de 4,25 % à 4,50 %.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds d'appariement a affiché un rendement de 0,5 % avec une valeur ajoutée de 0,4 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds de croissance a quant à lui affiché un rendement de 5,4 % avec une valeur ajoutée de 1,7 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Ces valeurs ajoutées s'expliquent principalement par la performance des gestionnaires en dette privée. Le gestionnaire d'obligations canadiennes a également ajouté de la valeur en 2024.

Au 31 décembre 2024, les placements en titres à revenu fixe étaient gérés par Fiera Capital, IFM, Crescent et Neuberger Berman. Des mandats de dettes privées sont mis en place depuis 2015 afin de bonifier le rendement du portefeuille. Le déploiement de capital pour des montants engagés dans les dernières années s'est poursuivi en 2024.

Avec des actifs de 434,8 M\$ pour la Fiducie globale, cette catégorie d'actifs représente une cible de 80 % pour le Fonds d'appariement et de 20 % pour le Fonds de croissance équilibré.

PERFORMANCE EN TITRES À REVENU FIXE POUR L'ANNÉE 2024



* Rendement de 2024 de 19,5% en devise canadienne.

** Rendement de 2024 de 19,1% en devise canadienne.

*** Rendement de 2024 de 13,9% en devise canadienne.

● Rendement

● Indice

B. MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers étrangers développés ont connu des rendements d'environ 30% en dollar canadien. Pour sa part, le marché canadien a connu un rendement de l'ordre de 22% en 2024.

Au 31 décembre 2024, les marchés boursiers représentent une cible de 50% du Fonds de croissance équilibré, soit 10% en actions canadiennes, 25% en actions mondiales de grande capitalisation, 7,5% en actions mondiales de petite capitalisation et 7,5% en actions de pays émergents. La valeur marchande des marchés boursiers représente environ 30% des actifs globaux du Régime à la fin de l'année 2024.

1. Performance en actions canadiennes pour l'année 2024

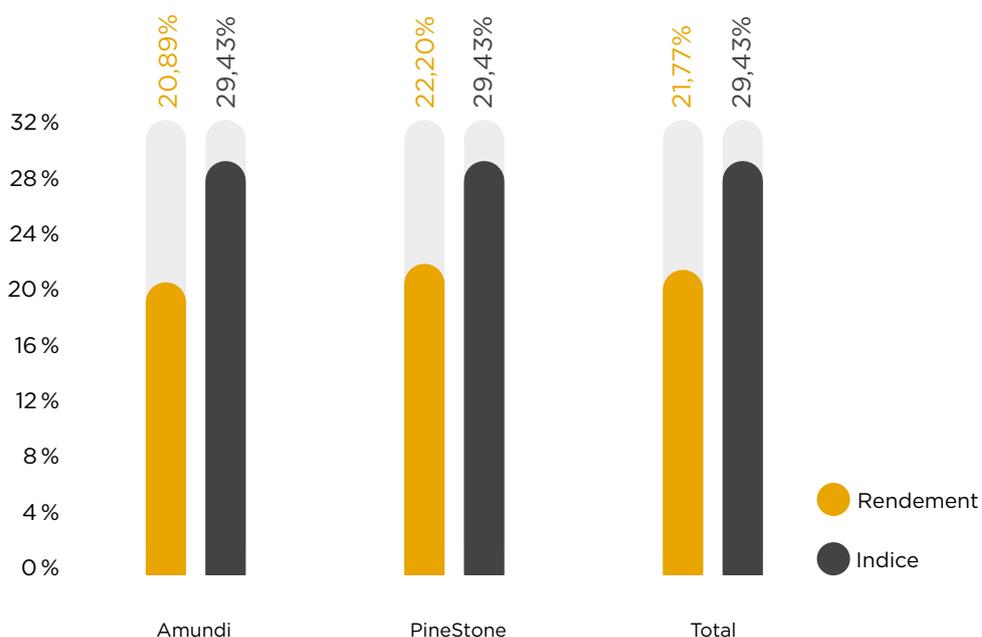
L'indice S&P/TSX a offert un rendement de 21,7% sur l'année 2024. Pour le marché canadien, les rendements ont été variables par secteur. Le secteur ayant connu le meilleur rendement est celui des Technologies de l'information (38,0%), en grande partie grâce à la performance du titre Shopify (rendement d'environ 50%). Le secteur des Services de communication (-21,1%) a connu le rendement le plus faible de l'année.

Les actions canadiennes sont gérées par Fidelity. Le portefeuille d'actions canadiennes de la Fiducie globale a affiché un rendement global de 17,9%, avec une valeur retranchée de 3,8% par rapport à l'indice de référence (Composé S&P/TSX). La valeur retranchée du gestionnaire est principalement expliquée par sa sélection de titres.

2. Performance en actions mondiales pour l'année 2024

L'indice MSCI Monde net en dollars canadiens a offert un rendement de 29,4% sur l'année 2024. Les secteurs ayant connu le meilleur rendement sont ceux liés aux titres des « Magnificent Seven » soit les services de communications (35,3% en devises locales) et des Technologies de l'information (33,9% en devises locales). Les sept titres en question, tous listés sur la bourse américaine, ont expliqué environ 55% du rendement total du marché américain pour 2024.

Le portefeuille d'actions mondiales de la Fiducie globale, principalement composé d'actions américaines, européennes et asiatiques, a quant à lui connu un rendement de 21,8% en dollars canadiens, avec une valeur retranchée de 7,7% par rapport à l'indice de référence (MSCI Monde net en dollars canadiens). Les actions mondiales sont gérées par deux gestionnaires, PineStone et Amundi. Le contexte de marché de 2024, dominé par le rendement de quelques titres, a fait que les deux gestionnaires ont eu une performance inférieure à celle de l'indice. Par exemple, les deux gestionnaires ne détiennent pas le titre de Nvidia qui a connu un très fort rendement (près de 180%) en 2024 et qui, à lui seul, explique plus de 3% de la valeur retranchée des gestionnaires. Il est noté que 2024 a été une année particulièrement difficile pour la gestion active et que la grande majorité des gestionnaires actifs ont obtenu une valeur retranchée.



3. Performance en actions mondiales de petite capitalisation pour l'année 2024

Les actions mondiales de petite capitalisation sont gérées par Mawer. En 2024, le gestionnaire a généré un rendement de -2,0% avec une valeur retranchée de 20,0% par rapport à son indice de référence (MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens). Dans ce contexte de forte valeur retranchée, expliquée en grande partie par la forte sous-exposition du portefeuille au marché américain, le gestionnaire est suivi de près et a été rencontré en 2025 par le Comité de placements. Le rendement relatif du gestionnaire s'est amélioré au 1^{er} trimestre de 2025.

4. Performance en actions de pays émergents pour l'année 2024

Les actions de pays émergents sont gérées par JP Morgan. Les actions de pays émergents ont généré un rendement de 10,4% avec une valeur retranchée de 6,9% par rapport à son indice de référence (MSCI Marchés émergents net en dollars canadiens). JP Morgan est un gestionnaire de conviction qui, par son approche de gestion, peut connaître des périodes de valeur retranchée plus importantes.

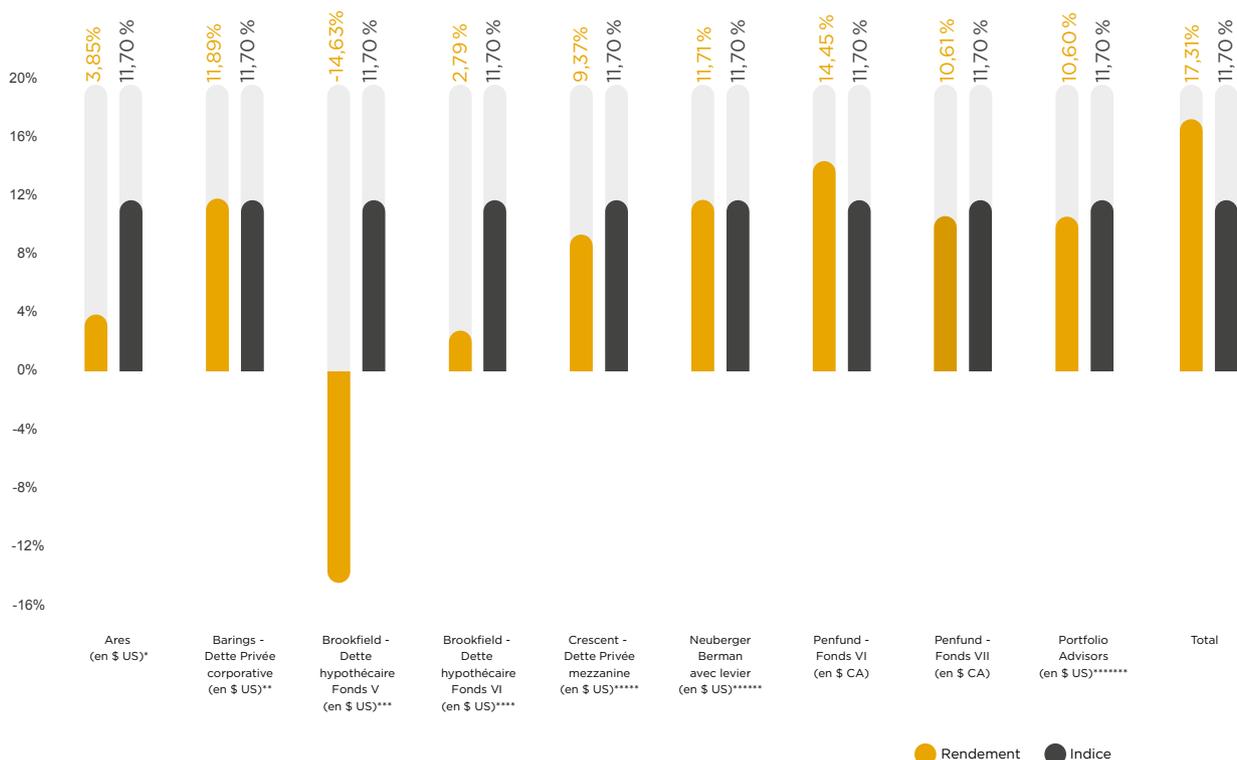
C. PLACEMENTS ALTERNATIFS EN DETTE ALTERNATIVE HAUT RENDEMENT, EN IMMOBILIERS DIRECTS, EN INFRASTRUCTURES ET EN PLACEMENTS PRIVÉS

Les répartitions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures représentent 6%, 7% et 7% respectivement, des actifs du Fonds d'appariement au 31 décembre 2024 pour une valeur marchande totale de 89,2 M\$. En ce qui concerne le Fonds de croissance équilibré, les expositions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures sont chacune de 10%, pour une valeur marchande totale de 290,6 M\$. Une répartition cible, temporairement à 0%, a été ajoutée pour les placements privés. La nature de cette catégorie d'actif fera que la cible sera augmentée progressivement selon les appels de capitaux.

1. Performance des placements en dette alternative haut rendement pour l'année 2024

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires en dette alternative haut rendement étaient Ares, Barings, Brookfield, Crescent, Neuberger Berman, Penfund et Portfolio Advisors.

Le rendement global des placements en dette alternative à haut rendement en dollar canadien a été de 17,3% pour l'année 2024 et une valeur ajoutée de 5,6% par rapport à l'indice de référence. Le graphique suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2024. L'indice de référence est le suivant : Secured Overnight Financing Rate Index + 6%. Considérant l'effet important de la devise en 2024 (appréciation des devises étrangères par rapport au dollar canadien), les rendements du graphique ci-dessous sont présentés dans la devise principale du fonds. Les rendements en dollar canadien sont également indiqués en note.

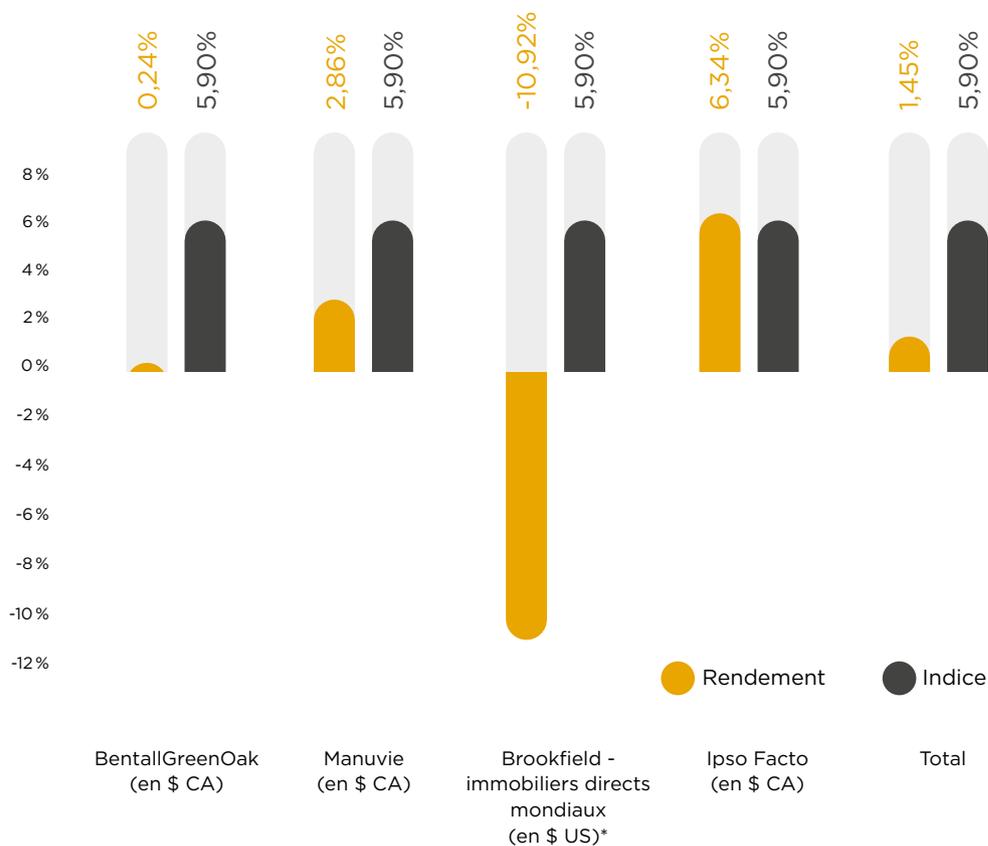


* Rendement de 2024 de 13,3% en devise canadienne.
 ** Rendement de 2024 de 22,2% en devise canadienne.
 *** Rendement de 2024 de -6,9% en devise canadienne.
 **** Rendement de 2024 de 12,1% en devise canadienne.

***** Rendement de 2024 de 19,3% en devise canadienne.
 ***** Rendement de 2024 de 21,8% en devise canadienne.
 ***** Rendement de 2024 de 20,6% en devise canadienne.

2. Performance des placements immobiliers pour l'année 2024

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires en immobiliers étaient BentallGreenOak, Manuvie, Brookfield ainsi qu'Ipso Facto et ont affiché un rendement en dollar canadien de 1,5% pour l'année 2024 et une valeur retranchée de 4,5% par rapport à l'indice de référence. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 4%. La performance absolue de 2024 des fonds d'immobilier est expliquée principalement par une pression à la baisse sur les évaluations des immeubles dans un contexte de hausse de taux d'intérêt des dernières années. Pour sa part, l'indice de référence ne reflète pas le contexte de marché à court terme. L'indice constitue un meilleur comparatif à moyen et long terme. À cet effet, sur de plus longues périodes, les rendements des placements en immobiliers de la Fiducie globale sont davantage alignés aux rendements de l'indice de référence.

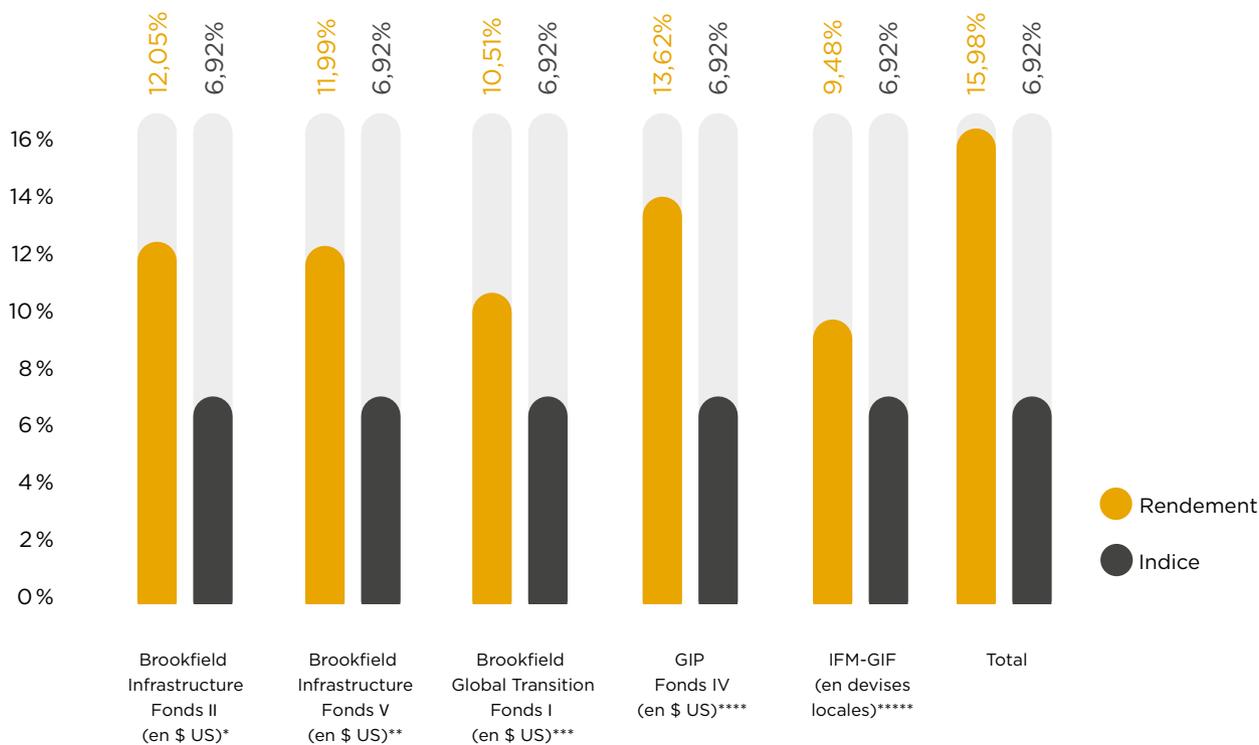


* Rendement de 2024 de -2,8% en devise canadienne

3. Performance des placements en infrastructures pour l'année 2024

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires en infrastructures étaient Brookfield, IFM et GIP.

Le rendement des placements en infrastructures en dollar canadien a été de 16,0% pour l'année 2024 et une valeur ajoutée de 9,1% par rapport à l'indice de référence. Le graphique suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2024. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 5% et il à noter qu'une comparaison de la performance des gestionnaires est davantage pertinente à moyen et long terme. Il est par ailleurs intéressant de souligner que les gestionnaires en infrastructures de la Fiducie globale montrent de bons rendements par rapport à leurs pairs, et ce autant à court qu'à moyen et long terme.



* Rendement de 2024 de 22,2% en devise canadienne.
 ** Rendement de 2024 de 22,1% en devise canadienne.
 *** Rendement de 2024 de 20,5% en devise canadienne.
 **** Rendement de 2024 de 23,9% en devise canadienne.
 ***** Rendement de 2024 de 8,4% en devise canadienne.

4. Performance des placements privés pour l'année 2024

Comme indiqué plus haut, cette catégorie d'actif a été ajoutée à la structure à long terme et les premiers appels de capitaux ont eu lieu en cours d'année. La performance sur le court horizon de détention n'est pas concluante et n'est donc pas présentée.

D. EFFET DE LA DEVISE AMÉRICAINNE

La Fiducie globale est exposée à plusieurs devises, dont le dollar américain qui représente l'exposition la plus importante après le dollar canadien. L'exposition totale utilisée pour la couverture de la fin 2024 était de 321 millions \$ américains. Afin de gérer le risque que représente la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour la Fiducie globale, une stratégie de couverture d'une portion de l'exposition à la devise américaine est en place.

Le niveau de couverture de la devise a été maintenu à 50 % pour l'année 2024 et une couverture dynamique en fonction du niveau du taux de change est toujours suivie.

Au cours de l'année 2024, le dollar américain s'est apprécié par rapport au dollar canadien, passant de 1,31 \$CA/\$US à 1,43 \$CA/\$US. Dans ce contexte d'appréciation globale du dollar américain, les placements exposés au dollar américain ont généré de meilleurs rendements lorsque converti en dollar canadien. Cela dit, dans ce contexte, la stratégie de couverture de la devise américaine a nui au rendement global.

Les actions mondiales comprennent environ 70 % d'exposition à la devise américaine. La variation des devises a amélioré le rendement de l'indice des actions mondiales de 21,0 % en devises locales à 29,4 % en considérant l'exposition aux devises étrangères.

Plusieurs investissements en infrastructures, en dette alternative haut rendement, en dette privée et en immobiliers mondiaux sont effectués en dollars américains et ont été affectés positivement par la valorisation du dollar canadien.

ÉTATS FINANCIERS DE LA CAISSE DE RETRAITE

RÉGIME DES BÉNÉFICES AUTOCHTONE
31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
801, Grande Allée Ouest
Bureau 350
Québec (Québec) G1S 4Z4
Canada

Tél. : 418-624-3333
Télec. : 418-624-0414
www.deloitte.ca

Aux membres du comité de retraite du
Régime des Bénéfices Autochtone

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la caisse du Régime des Bénéfices Autochtone (le « Régime »), qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2024 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers de la caisse »).

À notre avis, les états financiers de la caisse ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2024, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers de la caisse au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers de la caisse, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers de la caisse sont préparés dans le but d'aider l'administrateur du Régime de se conformer aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. En conséquence, il est possible que les états financiers de la caisse ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers de la caisse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la caisse conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers de la caisse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de la caisse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la caisse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de la caisse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de la caisse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

-
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de la caisse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de la caisse, incluant les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers de la caisse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 4 juin 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130560

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Unités détenues à la fiducie globale et autres placements	4	1 140 715 207	1 033 946 558
Comptes débiteurs			
Cotisations à recevoir	5		
Salariés		2 279 805	2 388 700
Employeurs		4 479 864	4 333 889
Intérêts et dividendes à recevoir		1 357 294	1 312 102
Compte débiteurs – Entités apparentées	3	36 859	378 433
Taxes à recevoir sur intrants		424 720	442 071
Autres		55 430	9 411
Frais payés d'avance		42 596	22 752
Immobilisations	8	393 170	370 624
Trésorerie		3 591 665	4 048 944
		1 153 376 610	1 047 253 484
Passif			
À court terme			
Comptes créditeurs			
Droits de pension et remboursements à payer		113 119	107 154
Créditeurs et frais courus		983 983	1 045 466
Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations		30 640	41 096
		1 127 742	1 193 716
Actif net disponible pour le service des prestations		1 152 248 868	1 046 059 768

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers de la caisse.

Au nom du comité de retraite



, membre



, membre

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Augmentation de l'actif net			
Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements	4	76 475 046	77 379 267
Cotisations	5		
Salariés		24 377 811	20 438 618
Employeurs		44 292 121	37 109 854
Transferts provenant d'autres régimes et cotisations additionnelles		5 379 942	3 685 262
Revenus – Validation des données employeurs		18 765	11 448
Autres revenus		364 786	306 219
		150 908 471	138 930 668
Diminution de l'actif net			
Charges d'exploitation (Annexe)		5 135 726	4 140 017
Honoraires de gestion des placements	10	2 328 412	2 499 595
Prestations versées		28 660 413	26 577 708
Remboursements et transferts			
Remboursements en espèces		3 603 140	2 743 765
Remboursements à des institutions financières		4 204 312	4 027 023
Transferts à d'autres régimes		787 368	2 303 353
		44 719 371	42 291 461
Augmentation nette de l'actif net		106 189 100	96 639 207
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice		1 046 059 768	949 420 561
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice		1 152 248 868	1 046 059 768

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers de la caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

1. Description du régime

La description du Régime des Bénéfices Autochtone (le « Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte de la réglementation du Régime.

Généralités

Le Régime offre à l'ensemble des salariés participants un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les participants peuvent adhérer à l'un des deux types de catégories offertes, soit la catégorie 1 ou la catégorie 2. Chacune des catégories prévoit deux taux différents selon que le participant verse ou non des cotisations à Retraite Québec ou encore au Régime de pensions du Canada. L'employeur admissible est, généralement, une bande ou une organisation des Premières Nations dont la demande d'adhésion au Régime a été acceptée par le comité de retraite. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur, par Service aux Autochtones Canada (SAC) et par les adhérents. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, au numéro 55865.

Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, le promoteur du Régime doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du comité de retraite (note 6).

Âge normal de retraite

L'âge normal de retraite est 65 ans.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service cotisées, multiplié par 1 7/8 % ou 2 %, selon le type de régime choisi, de la moyenne des cinq meilleures années de salaire. À la rente de base des deux premiers types de régime s'ajoute une rente temporaire jusqu'à l'âge de 65 ans équivalant à 275 \$ par année de service reconnue jusqu'au 31 décembre 2000.

Exonération pour invalidité

Des exonérations d'invalidité sont garanties pour tous les adhérents, quel que soit leur âge, sous réserve d'un minimum de six mois de participation pour les deux catégories du Régime. L'exonération est accordée après 65 jours ouvrables de maladie.

Prestations aux survivants

Des prestations aux survivants sont versées au conjoint lorsque l'adhérent décède. Le conjoint recevra une rente égale à 60 % de la rente déterminée plus une majoration par enfant jusqu'à concurrence de 100 %. S'il n'y a pas de conjoint, la valeur des acquis est payable aux bénéficiaires.

1. Description du régime (suite)

Prestations pour retraite facultative ou anticipée

Tout participant aux deux types de régime peut prendre une retraite sans réduction s'il respecte certaines conditions. D'autre part, il est aussi possible de prendre une retraite anticipée avec réduction à compter de dix années avant la date à laquelle il aurait pu prendre une retraite, sans réduction.

Prestation et remboursement en cas de retrait

L'adhérent qui cesse d'être employé a droit à la valeur de ses acquis. Toutefois, s'il est admissible à recevoir une rente, il ne peut obtenir de remboursement, sauf si sa rente est inférieure à 4 % du maximum des gains admissibles ou s'il transfère ses acquis dans un autre RPA.

Impôts

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt.

Gestion des avoirs confiés à la fiducie globale

Les unités sont exprimées en nombre de parts du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Chaque part confère à son détenteur une participation à l'actif net et aux revenus du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. La fiducie globale a été créée auprès du gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, de manière à administrer d'autres régimes de retraite avec une politique de placement commune.

2. Méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la caisse ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada). Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de la caisse s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite du fait qu'elles n'incluent pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations connexes à fournir. En conséquence, les états financiers de la caisse ne visent pas à montrer si les actifs du Régime sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre du Régime.

Le Régime a aussi choisi de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé contenues dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada* pour les méthodes comptables qui ne concernent pas son portefeuille de placements pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

2. Méthodes comptables (suite)

Changement de méthode comptable

Le Régime a adopté, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, les modifications apportées au chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, qui fournissent des indications supplémentaires qui :

- précisent qu'il n'est pas nécessaire de présenter un état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les régimes à cotisations définies;
- fournissent des indications sur la détermination de la date de scission ou de fusion d'un régime de retraite;
- incluent des indications sur la comptabilisation et l'évaluation des contrats de rentes assurées (avec rachat ou sans rachat des engagements) et sur les informations à fournir sur ceux-ci;
- clarifient les exigences en matière de présentation des régimes de retraite mixtes;
- renforcent les obligations d'information sur les risques liés aux participations dans une fiducie globale.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Régime.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de l'écart entre le coût des placements et leur valeur au début et à la fin de l'exercice est portée au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

Autres instruments financiers

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement à l'exception des placements et des instruments financiers dérivés. Le cours de la valeur reçue de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

2. Méthodes comptables (suite)*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations. L'amortissement des immobilisations est calculé selon les méthodes, les taux annuels et la durée suivants :

Ameublement et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comme les immobilisations corporelles, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers de la caisse exige que les gestionnaires fassent des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers de la caisse. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers de la caisse. Parmi les principales composantes des états financiers de la caisse exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure l'évaluation de la juste valeur des placements et de la durée de vie utile des immobilisations. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. Comptes débiteurs – Entités apparentées

	2024	2023
	\$	\$
RBA, Groupe financier	34 156	285 481
Fondation RBA	1 030	92 952
15577764 Canada inc.	1 673	—
	36 859	378 433

4. Unités détenues par l’entremise de la fiducie globale et autres placements

La structure des placements de la fiducie globale a été modifiée en 2018. Les actifs du Régime sont maintenant investis dans deux fonds distincts créés à l’intérieur de la fiducie globale appelés fonds de croissance et fonds d’appariement. La garde des titres est confiée à Fiducie Desjardins. Les unités détenues par le Régime dans les fonds de la fiducie globale se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Fonds d’appariement (33 839 827,6584 unités représentant 94,42 %), (35 617 011,0988 unités représentant 94,51 % en 2023)	347 438 624	367 585 366
Fonds de croissance (72 486 601,1873 unités représentant 95,64 %), (65 085 971,4811 unités représentant 95,68 % en 2023)	790 942 583	664 027 192
	1 138 381 207	1 031 612 558

4. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements (suite)

La composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie détenue aux fins de placements	19 778 853	17 249 718
Marché monétaire	965 631	435 894
Obligations canadiennes (rendement variant de 1,55 % à 6,15 %)	281 524 757	311 987 576
Dettes privées	127 570 367	108 895 180
Actions canadiennes	72 847 680	57 397 020
Actions mondiales	127 088 609	100 351 652
Fonds de placements étrangers		
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	61 966 869	49 277 680
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	43 092 835	47 733 681
Fonds de pays émergents	44 287 298	38 419 028
Placements alternatifs		
Fonds immobiliers	95 236 268	97 882 059
Fonds d'infrastructures	142 675 744	105 843 649
Dettes alternatives à haut rendement	114 589 975	93 760 199
Placements privés	9 251 459	—
Contrat à terme sur devises (note 12)	(2 495 138)	2 379 222
Unités détenues à la fiducie globale	1 138 381 207	1 031 612 558
2 334 parts d'Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite (« IPNQ s.e.c. »), représentant 29,17 % des parts en circulation	2 334 000	2 334 000
	1 140 715 207	1 033 946 558

4. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements (suite)

Les revenus générés par la composition des placements détenus par le Régime se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placement	10 734 585	16 311 871
Gains et pertes sur la cession de placement et variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	65 740 461	60 744 063
	76 475 046	77 055 934
Variation de la juste valeur du placement dans IPNQ s.e.c.	—	323 333
	76 475 046	77 379 267

5. Politique de capitalisation

En vertu du Régime, la cotisation des adhérents à la catégorie 1 se situe à 4,60 % ou à 6,25 % et à 6,80 % ou à 8,50 % pour la catégorie 2. L'employeur doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon des évaluations actuarielles, pour que les prestations soient totalement constituées.

La cotisation de l'employeur a été maintenue à 182,00 % de la cotisation des adhérents. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation a été réalisée par Normandin Beaudry au 1^{er} janvier 2024.

6. Gestion du capital

La gestion du capital du Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Le Régime gère ses placements afin de générer un rendement permettant d'atteindre cet objectif. Le comité de retraite a établi une politique de placements afin d'encadrer les gestionnaires de portefeuille vers l'atteinte de cet objectif.

Une évaluation actuarielle doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Dans le cas où le Régime est déficitaire, une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée tous les ans auprès de l'autorité de réglementation.

7. Opérations entre entités apparentées

Le Régime a facturé des frais d'utilisation des ressources de 1 115 444 \$ (1 136 143 \$ en 2023) à RBA, Groupe financier. Il a également facturé des frais d'utilisation des ressources à la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone de 56 745 \$ (53 154 \$ en 2023). Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

7. Opérations entre entités apparentées (suite)

Les entités apparentées au Régime sont RBA, Groupe financier, le Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations et la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone. L'ensemble des activités de ces entités sont effectuées dans les locaux du Régime majoritairement par la main-d'œuvre embauchée par celui-ci. Une partie des charges du Régime est facturée à RBA, Groupe Financier, au Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations et à la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone. Les charges distribuées à RBA, Groupe financier comprennent la rémunération et les charges sociales, le loyer, les fournitures de bureau, les télécommunications, la traduction et des frais afférents aux consultants informatiques, et pour le Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations, s'ajoute une partie des honoraires des surnuméraires en actuariat, au comité de placements, d'analyse de la performance et de gestion de l'actif. Pour la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone, les charges distribuées comprennent la rémunération et les charges sociales ainsi que le loyer.

8. Immobilisations

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	367 135	261 945	105 190	111 030
Matériel informatique	702 085	472 306	229 779	202 909
Matériel roulant	56 500	22 883	33 617	48 025
Améliorations locatives	116 500	91 916	24 584	8 660
	1 242 220	849 050	393 170	370 624

9. Engagements

L'engagement total du Régime en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux s'élève à 164 584 \$ (159 035 \$ en 2023). Le nouveau bail, en vigueur le 1^{er} avril 2024, d'une durée de 5 ans, prévoit que les paiements minimaux futurs exigibles annuellement en vertu de ce contrat soient majorés à l'IPC pour les exercices subséquents.

En vertu d'ententes conclues avec des gestionnaires de portefeuille et un gardien de valeurs, le Régime s'est engagé à verser à ces derniers des frais basés sur un pourcentage de la juste valeur de l'actif sous gestion. Ces ententes peuvent être résiliées sur préavis de 30 jours.

9. Engagements (suite)

Le comité de retraite s'est engagé, par l'entremise de la fiducie globale, à investir des montants dans des placements privés en procédant par appel de capital. En date du 31 décembre 2024, les montants suivants restent à être appelés :

- 4 300 000 \$ dans la Société en commandite Ipso Facto VII;
- 8 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Global Transition Fund;
- 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund II;
- 16 200 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund V;
- 10 800 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL III;
- 7 800 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CCS VIII;
- 4 800 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund V;
- 14 700 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund VI;
- 3 400 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners II;
- 30 000 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners V;
- 100 000 \$ dans le fonds Fiera Dette Privée Fonds VI;
- 20 000 000 \$ américains dans le fonds AEW Partners Real Estate Fund X;
- 6 900 000 \$ dans le fonds Penfund VI;
- 14 700 000 \$ dans le fonds Penfund VII;
- 4 700 000 \$ américains dans le fonds GIP Infrastructure Fund IV;
- 20 800 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund V (sans levier);
- 6 900 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (sans levier);
- 1 300 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (avec levier);
- 7 400 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PADCOF III;
- 19 400 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PASF V;
- 1 100 000 \$ américains dans le fonds Ares IV.

Ces montants représentent les engagements totaux à être déployés par la fiducie globale par l'entremise du fonds d'appariement et du fonds de croissance. Le Régime détient environ 94,42 % du nombre total d'unités du fonds d'appariement et 95,64 % du nombre total d'unités du fonds de croissance.

10. Honoraires de gestion des placements

Les honoraires de gestion des placements, apparaissant dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, représentent les frais de gestion payés directement par la fiducie globale du Régime des Bénéfices Autochtone. Pour certains investissements en fonds communs et en placements privés (immobiliers, infrastructures, dette alternative à haut rendement, placements privés et dette privée), les honoraires de base et de performance des gestionnaires sont prélevés à même la juste valeur des parts détenues par la fiducie globale dans l'année courante où ils surviennent.

11. Instruments financiers

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 31 décembre 2024.

L'objectif de la gestion des risques consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à minimiser la possibilité d'une réduction de la valeur totale du Régime et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les fiduciaires gèrent également les risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements de prestations à court terme et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politique

Par l'entremise de son comité de placement, le comité de retraite a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placement du Régime. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans la politique et en conformité avec les lois pertinentes. La politique est revue au moins une fois par année.

La politique de placement comprend les lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. La politique précise également les contreparties autorisées, les exigences en matière d'approbation préalable des transactions ainsi que les montants limites de celles-ci.

Le comité de placement se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés au portefeuille et d'établir les plans d'action, le cas échéant.

La stratégie de gestion des risques du Régime n'a pas été modifiée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Régime fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Régime est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime, par l'intermédiaire des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de change est de 576 227 782 \$ (468 373 761 \$ au 31 décembre 2023) en dollars canadiens. La devise américaine est couverte à 29 % par des contrats de change sur devises (note 12). L'incidence d'une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et sur l'actif net au 31 décembre 2024 serait de 5 705 226 \$ (4 637 364 \$ au 31 décembre 2023).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif du Régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt influent sur la juste valeur de l'actif du Régime.

Une diminution ou une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait respectivement une augmentation ou une diminution de 59 947 224 \$ (67 538 620 \$ au 31 décembre 2023) de la valeur des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale représentées par des titres à revenu fixe et l'actif net au 31 décembre 2024.

11. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

c) Risque de prix autre

Le Régime gère le risque de prix autre principalement par la diversification de la composition des placements détenus par l'entremise de la fiducie globale dans différents secteurs et par diverses stratégies de placements.

L'incidence d'une variation de 10 % des cours du marché sur les unités de la fiducie globale représentées par des placements en actions au 31 décembre 2024 serait d'environ 35 851 059 \$ (29 312 700 \$ au 31 décembre 2023).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le Régime a établi une politique de placement à laquelle doivent se conformer les gestionnaires de portefeuille, ce qui lui permet de se couvrir contre le risque de crédit.

Les principaux actifs financiers du Régime comprennent la trésorerie, les comptes débiteurs et les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements, lesquels sont assujettis au risque de crédit directement ou indirectement. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations représente le risque de crédit maximal à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit indirect du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations détenus par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale.

Le risque de crédit indirect lié aux unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et représentées par des obligations est limité, puisqu'en vertu de la politique de placements, les obligations canadiennes doivent être émises ou garanties par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société (pouvant être libellées en devises étrangères). Les obligations de toute société doivent avoir une cote minimale de BBB telle que définie par la cote la plus élevée de DBRS ou Standard & Poor's, ou son équivalent.

Au 31 décembre 2024, le risque de crédit indirect du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux et des municipalités et autres sociétés. Cette concentration découle du fait que le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, 1 125 105 \$ (1 151 586 \$ au 31 décembre 2023) de titres émis par le gouvernement fédéral, 238 018 130 \$ (279 406 456 \$ au 31 décembre 2023) de titres émis par des gouvernements provinciaux et 42 381 522 \$ (31 429 534 \$ au 31 décembre 2023) de titres émis par des municipalités et autres sociétés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants, incluant le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Les liquidités du Régime sont analysées hebdomadairement afin de s'assurer que le Régime garde un coussin de liquidité suffisant de son actif net sous forme d'actifs très liquides tels que la trésorerie. Le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue de ses flux de trésorerie.

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

11. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent la composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Ces unités sont comptabilisées à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations:

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues par la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	19 778 853	—	—	19 778 853
Marché monétaire	965 631	—	—	965 631
Obligations canadiennes	—	281 524 757	—	281 524 757
Dettes privées	—	—	127 570 367	127 570 367
Actions canadiennes	72 847 680	—	—	72 847 680
Actions mondiales	127 088 609	—	—	127 088 609
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	61 966 869	—	—	61 966 869
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	43 092 835	—	43 092 835
Fonds de pays émergents	—	44 287 298	—	44 287 298
Fonds immobiliers	—	—	95 236 268	95 236 268
Fonds d'infrastructures	—	—	142 675 744	142 675 744
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	114 589 975	114 589 975
Placements privés	—	—	9 251 459	9 251 459
Contrat à terme sur devises	—	(2 495 138)	—	(2 495 138)
IPNQ s.e.c.	—	—	2 334 000	2 334 000
Total	282 647 642	366 409 752	491 657 813	1 140 715 207

11. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues par la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	17 249 718	—	—	17 249 718
Marché monétaire	435 894	—	—	435 894
Obligations canadiennes	—	311 987 576	—	311 987 576
Dettes privées	—	—	108 895 180	108 895 180
Actions canadiennes	57 397 020	—	—	57 397 020
Actions mondiales	100 351 652	—	—	100 351 652
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	49 277 680	—	—	49 277 680
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	47 733 681	—	47 733 681
Fonds de pays émergents	—	38 419 028	—	38 419 028
Fonds immobiliers	—	—	97 882 059	97 882 059
Fonds d'infrastructures	—	—	105 843 649	105 843 649
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	93 760 199	93 760 199
Contrat à terme sur devises	—	2 379 222	—	2 379 222
IPNQ s.e.c.	—	—	2 334 000	2 334 000
Total	224 711 964	400 519 507	408 715 087	1 033 946 558

11. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	2024					
	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra-structures	Dettes alternatives à haut rendement	Placements privés	IPNQ s.e.c.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	108 895 180	97 882 059	105 843 649	93 760 199	—	2 334 000
Variation de la juste valeur des placements	(35 023 717)	(16 744 473)	19 585 376	5 136 060	1 544 437	—
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	53 698 904	14 098 682	17 246 719	15 693 716	7 707 022	—
Juste valeur à la fin	127 570 367	95 236 268	142 675 744	114 589 975	9 251 459	2 334 000
	2023					
	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra-structures	Dettes alternatives à haut rendement	Placements privés	IPNQ s.e.c.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	102 252 849	125 161 186	86 165 598	61 411 196	—	2 010 667
Variation de la juste valeur des placements	1 101 445	(13 335 157)	3 138 694	(3 193 890)	—	323 333
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	5 540 886	(13 943 970)	16 539 357	35 452 893	—	—
Juste valeur à la fin	108 895 180	97 882 059	105 843 649	93 760 199	—	2 334 000

12. Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 43 300 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 94,42 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 134 200 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 95,64 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Au 31 décembre 2023, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 16 mars 2024, d'un montant nominal de référence de 37 825 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 94,51 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2023, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 16 mars 2024, d'un montant nominal de référence de 122 595 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 95,68 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Les gains ou les pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des contrats de change sur devises sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, dans le poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

13. Reclassement des chiffres comparatifs

Certains soldes de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été reclassés afin de rendre la présentation des informations financières comparable à celle de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

ANNEXE

CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Budget 2024	Actuel 2024	Actuel 2023
	\$	\$	\$
Charges d'exploitation			
Frais d'administration	481 880	426 367	364 131
Amortissement des immobilisations	90 000	126 541	91 913
Fournitures de bureau	75 225	44 941	52 470
Assurance responsabilité	24 618	24 618	23 176
Bureau du surintendant des institutions financières	70 000	71 068	67 925
Honoraires – actuaires	230 965	216 324	270 905
Honoraires	431 234	504 653	384 702
Honoraires – audit	43 000	43 000	43 000
Frais d'assemblée générale	49 500	14 158	47 008
Réunions des comités	252 660	225 815	217 166
Salaires et charges sociales	3 310 914	3 438 241	2 577 621
	5 059 996	5 135 726	4 140 017



2936, rue de la Faune, bureau 202
Wendake (Québec) G0A 4V0

T 418 847-1840 • 1 888 242-0277

F 418 847-3990

rbagroupefinancier.com



RBA

RÉGIME DES BÉNÉFICES AUTOCHTONE
NATIVE BENEFITS PLAN